

Impôt sur le revenu—Loi

ment à l'emploi. Les collaborateurs du ministre ont-ils le pouvoir discrétionnaire d'approuver ces plans? Disons que le propriétaire d'un salon de massage désire employer quelques masseuses de plus provenant d'un peu partout au pays. Pourrait-il réclamer les avantages fiscaux?

M. Chrétien: Tout d'abord, nous devons nous assurer que l'entreprise est légitime. L'employeur devra prouver que sans le programme, il n'aurait pas augmenté l'effectif de sa main-d'œuvre. Quant à l'augmentation du nombre des mains dans un salon de massage, je ne sais vraiment pas.

M. Leggatt: La dernière question que je désire poser concerne le rôle des Centres de main-d'œuvre, où tous les candidats seront dirigés. Ceux-ci doivent avoir été chômeurs pendant huit semaines et être proposés par un Centre de main-d'œuvre. Le problème que pose cette disposition est qu'il y a un grand nombre de gens qui ne sont plus inscrits dans un Centre de main-d'œuvre parce qu'ils sont sans emploi depuis si longtemps. Peut-il y avoir dans ce bill une disposition permettant à un employeur d'embaucher quelqu'un sans passer par un Centre de main-d'œuvre?

M. Chrétien: Non. Nous avons volontairement omis d'insérer une telle disposition parce que dans des programmes antérieurs, nous avons trouvé des cas où des gens se servaient de ces programmes pour rejoindre la main-d'œuvre active, uniquement pour devenir admissibles aux prestations d'assurance-chômage. A l'occasion de programmes d'emploi antérieurs du gouvernement, nous avons constaté de tels abus. Nous voulons être certains que ce programme aidera les gens qui font déjà partie de la main-d'œuvre active. Pour être considérée comme faisant partie de la main-d'œuvre active, une personne doit être inscrite depuis plus de huit semaines dans un Centre de main-d'œuvre comme cherchant du travail, même si elle ne touche pas de prestations d'assurance-chômage.

Le vice-président: A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2002)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Lorsque la Chambre, réunie en comité plénier, a suspendu la séance à 6 heures, nous étions en train d'étudier l'article 1 du bill C-23, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu et à établir le programme de crédit d'impôt à l'emploi, et c'était le député de New Westminster qui avait la parole. Étant donné qu'il n'est pas de retour à la Chambre, la parole est au député de Simcoe-Nord.

Sur l'article 1.

M. Rynard: Monsieur le président, je voudrais demander au ministre si, au moment où on a rédigé ce projet de loi, il n'aurait pas été possible d'en étendre le champ d'application. Il suit, si j'ai bien compris, les délimitations de la loi sur l'expansion économique régionale, ce qui fait qu'il faut aller jusqu'à la région de Parry Sound, au nord du comté de Simcoe-Nord, avant qu'il ne s'applique aux catégories de salaires plus éle-

[M. Leggatt.]

vées, autrement dit, aux travailleurs du comté de Simcoe, où se trouve une vaste région urbaine comptant un grand nombre d'entreprises, comme à Barrie et Orillia et à la ville de Midland qui comptent 12,000 habitants, et à Penetanguishene. Je me demande si le ministre n'aurait pas pu inclure dans son programme cette région où le chômage est très élevé, de façon à donner du travail à une partie de ces chômeurs. L'industrie a été durement touchée dans la région avec la fermeture de Motorola et la grève à Decor Metals, qui fabrique principalement des pièces d'automobiles, ainsi que des ceintures de sécurité, des essuie-glace et d'autres dispositifs de sécurité.

● (2012)

L'une des grandes sociétés de plastiques de la région du centre-ouest, qui avait les reins solides, a diminué certaines de ses commandes à cause du ralentissement que connaît cette industrie. Comme je l'ai déjà dit, Motorola a fermé son usine. RCA Victor a récemment perdu toutes ses commandes de fournitures gouvernementales, ce qui signifie la perte d'environ cinquante emplois. Penatung a un taux de chômage très élevé et Orillia, qui est une ville hautement industrialisée, a dû faire face à la fermeture d'une usine et à de nombreux licenciements. Barrie est aussi affligée d'un taux élevé de chômage dû à des mises à pied dans le secteur industriel.

Mon point de vue est le suivant: le ministre aurait pu inclure cette région hautement industrialisée qui compte environ 210,000 habitants dans le programme du ministère de l'Expansion économique régionale afin que ces personnes en profitent et afin d'aider d'autres industries dans la région. Pourquoi cela n'a-t-il pas été possible? Est-il trop tard pour le faire?

M. Cullen: Monsieur le président, il est bien connu que, lorsque le député prend la parole à la Chambre, nous l'écoutons tous très attentivement. Il n'intervient peut-être pas aussi souvent que d'autres, mais lorsqu'il le fait, c'est parce qu'il a quelque chose de valable à dire. J'ai remarqué cela au cours de la période des questions aussi; mais malheureusement, je ne puis en dire autant de ses collègues.

Nous avons l'impression que tout le monde au pays serait admissible à ce programme. Il avait été conçu pour faire pendant au crédit d'impôt à l'investissement et cela avait été jugé bon. J'apprécie le souci que se fait le député au sujet de l'application aux petites régions de l'échelle de revenu variable aux fins de l'assurance-chômage. Je crois que nous avons bien fait d'étendre le programme de 16 à 54 régions. L'argument du député n'est pas sans fondement, mais compte tenu du fait qu'il s'agit d'un programme de deux ans dont nous avons tout lieu de croire qu'il sera un succès, je ne vois pas comment nous pourrions nous rendre à sa suggestion.

M. Rynard: Monsieur le président, je remercie le ministre de ce compliment. Si ce programme fonctionne et réussit, comme l'a dit le ministre, ne vaudrait-il pas mieux inclure une région comme le comté de Simcoe où il y a tant d'industries?

M. Cullen: Monsieur le président, comme il s'agit d'un nouveau programme, même si nous ne pouvons dès maintenant accepter toutes les idées et les suggestions, je suis persuadé qu'on en tiendra compte. Nous n'avons pas le temps d'en faire l'étude pour le moment, car je veux que ce programme soit mis en application. Je puis assurer au député que les suggestions seront étudiées attentivement au cours de l'année ou des deux années qui viennent et que l'on essaiera de déterminer si elles peuvent être mises en application.